



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Pays d'Alsace du Nord est engagé depuis 2009 dans la transition énergétique du territoire. Afin de favoriser les alternatives aux déplacements en voiture, une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique a été mise en place dans le cadre de son programme d'actions « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

> Matériel éligible :

- Vélo à assistance électrique neuf, équipé d'une batterie sans plomb.

> Montant de la prime :

- 10 % du montant d'achat TTC plafonné à 250 € (prime limitée aux 100 premières demandes).
- Remise complémentaire de 5% (plafonnée à 125 € ou équivalent en gratuité d'accessoires) des revendeurs de cycles d'Alsace du Nord (voir liste sur www.alsacedunord.fr).

> Bénéficiaires :

- Personne physique majeure résidant en Alsace du Nord (liste des communes sur www.alsacedunord.fr)
- Une demande par foyer (même adresse de résidence)

> Modalités :

- Prime versée sur présentation : d'une facture au nom du bénéficiaire datant de moins de 6 mois et comprise entre le 01/12/2017 et le 31/12/2019, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une pièce d'identité valide du bénéficiaire, d'un relevé d'identité bancaire du compte pour le versement de la prime et d'une adresse mail pour la confirmation.

> Adresser les éléments :

- Par mail à info@alsacedunord.fr
- Par courrier à Pays d'Alsace du Nord BP 70273 - 67504 HAGUENAU Cedex



*Circulez à vélo en toute sécurité !
Équipez-vous d'un casque, d'un gilet haute visibilité et de lumières. Pensez aussi à faire réviser votre vélo régulièrement.*

03 88 07 32 40
info@alsacedunord.fr
www.alsacedunord.fr